



Arbre sur terrain dont j'ai la jouissance

Par **Marie38200**, le **16/06/2016** à **16:14**

Bonjour,

J'ai la jouissance de mon terrain mais la Mairie en est le propriétaire.

En limite de ce terrain y a un acacia de plus de 20 m de hauteur qui penche et menace de tomber, qui doit couper cet arbre ? La Mairie doit me donner la propriété du terrain d'ici quelques mois.

Merci pour votre réponse.

Par **youris**, le **16/06/2016** à **22:04**

Bonjour,

Il faut déterminer le propriétaire du terrain où est planté l'arbre, si l'arbre est mitoyen, il faut l'accord des 2 propriétaires et l'abattage est à leurs charges puisque cela va au-delà de l'obligation d'entretien du locataire.

Salutations